NEWSLETTER N°28 - SEPTEMBRE 2023
ASSOCIATION REGIONALE DE PECHE

Pour la rentrée, le réseau du loisir pêche régional fait le point. Si la fin d'année n'est pas toujours simple financièrement, l'Offre d'Automne et le Pass' Région sont là pour réduire la facture. Carte de pêche en poche, c'est aussi le moment de faire un petit rappel du calendrier et des prochains temps forts. Enfin, on voit plus loin ce mois-ci avec un débat ouvert sur le silure, une mobilisation des fédérations contre une campagne de désinformation et un tour d'horizon sur les chiffres d'utilisation des réseaux sociaux des associations régionales.

L' actualité de l'ARPARA

Quand "rentrée" rime avec "calendrier" : rappel et réglementation.

En cette nouvelle rentrée des classes, rappelons que la pêche est un loisir ouvert à tous et que cette activité sportive est idéale pour bien débuter l'année scolaire à moindre coût.

Un calendrier précis et des règles encadrent sa pratique. Elles peuvent varier en fonction des cours d'eau et du type de poisson recherché. Une réglementation (nécessairement conforme au code de l'environnement) est émise par chaque fédération. Elle est définie en fonction du cycle de vie, périodes de fraie et migration des espèces. Ces caractéristiques varient ainsi en fonction du territoire géographique.

Aussi et avant chaque sortie, il est important de vérifier la réglementation. Les dépliants d'information/réglementation des fédérations départementales sont accessibles auprès des dépositaires (AAPPMA, détaillants) ou via les cartes interactives. En cas de non-respect, une amende

© L.Madelon - FNPF

pourra être appliquée par un garde de pêche fédéral ou privé assermentés.

CALENDRIER DE PECHE AUTORISEE jusqu'au 31 décembre*

- 17/09 : fermeture des cours d'eau 1ère cat. (sauf départements de montagne autorisés jusqu'au 08/10)
- 31/12 : fermeture des cours d'eau de 2è catégorie

* A noter ! Des dérogations peuvent être accordées par les préfectures, modifiant la réglementation et le calendrier.

Une réduction de 50% sur la carte majeure 2023

Pour la 6è année, la FNPF lance l'OFFRE D'AUTOMNE. Cette remise sur l'achat d'une carte de pêche "majeure" est valable uniquement dans le département d'adhésion (sous réserve que la fédération départementale ait souscrit à l'offre de la FNPF) et jusqu'au 31 décembre.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR WWW.CARTEDEPECHE.FR

Rédaction et conception
ARPARA - Newsletter trimestrielle
Tous droits réservés

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Focus sur

Pass' Région en 2024 :
un avantage de 30 euros pour les jeunes pêcheurs

Le dispositif du Pass' Région est accordé aux jeunes (15 à 25 ans) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il sera accessible aux jeunes pêcheurs souhaitant acheter une carte de pêche 2024. Cet avantage sera directement accessible via le nouveau site CartedePêche.fr Les modalités techniques, seront communiqués d'ici la fin d'année aux adhérents.

Le « Pass'Région », décliné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, existe depuis 2016. Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, scolarisés dans la région. Il propose des avantages tarifaires pour l'achat de livres, de places de cinéma, d'entrées dans les musées mais aussi dans le cadre des licences et abonnements à des clubs sportifs ou l'inscription au permis de conduire...

Depuis mars 2023, Laurent Wauquiez, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé aux élus de la Région, d'accorder cet avantage de 30 euros par an pour tout achat d'une carte de pêche et du permis de chasse. Si l'avantage est déjà accessible aux jeunes chasseurs, le dispositif sera actif pour l'achat de la carte de pêche 2024, à partir de la mi-décembre.

Plus concrètement, un jeune pêcheur de moins de 18 ans disposera de sa carte annuelle gratuitement! Pour les plus de 18 ans, une carte départementale reviendra à environ 50 euros au lieu des 80 euros. A noter que cet avantage sera valable pour l'achat de tous types de cartes de pêche.

« L'ARPARA et les 12 fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique adhérentes, saluent ce geste supplémentaire accordé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
C'est un formidable soutient pour l'activité du loisir pêche de la région. Cette pratique est d'ailleurs largement appréciée des plus jeunes qui représentent 31% de nos adhérents en 2022. »

A.LAGARDE, président de l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

Adhérer c'est soutenir les missions d'intérêt général portées par les associations

Les idéologies radicales qui investissent la sphère publique telles que les anti-pêche (ou les anti-chasse) omettent de dire que nos structures associatives de pêche agissent au nom de l'Etat et de l'intérêt général, pour la préservation et la protection de nos milieux, de nos espèces et de la richesse de notre environnement. Les associations portent des missions de connaissance et de suivi des populations piscicoles, restaurent et renaturent des cours d'eau endommagés, pollués par les activités humaines. Elles s'engagent à préserver le bon fonctionnement de nos rivières, indispensables à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à préservation de notre ressource en eau pour demain !

Allons plus loin... !

nouvelle rubrique

Les fédérations contre la désinformation :
quand l'idéologie de "One Voice" s'oppose à la loi

Les pêches électriques réalisées par les professionnels des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) sont la nouvelle cible des mouvements anti-pêche. Depuis plusieurs mois, le mouvement One Voice s'oppose aux missions de surveillance réglementaire de l'état écologique des cours d'eau portées par les fédérations. Cette association attaque ainsi, les arrêtés préfectoraux nécessaires aux interventions de terrain des fédérations. Une approche idéologique de One Voice, s'opposant à l'article L433-3 du code de l'environnement, qui nuit directement à la gestion du milieu aquatique par les professionnels.

« L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion » – Extrait de l'article L433-3 du code de l'environnement (CE)

Les fédérations de la Loire, du Rhône ou de la Corrèze ont déjà fait les frais en 2023 de cette opposition… à la loi ! Et même si ces recours de One Voice n'ont pas abouti, c'est l'ensemble du travail de suivi et sauvetage qui a été retardé en 2023 sur certains départements.

Pour rappel, les associations et fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique portent un droit de pêche accordé par l'Etat. Elles interviennent dans un cadre législatif fixé par l'Etat, sur le milieu aquatique en général. L'article L433-3 CE signifie cette obligation de gestion et introduit également son cadre dans la définition de Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) par le biais de l'article L 433-4 du code de l'environnement (CE).

Le recours aux inventaires scientifiques à l'électricité, reste une technique indispensable à la gestion des cours d'eau des territoires aquatiques et fait partie des missions statutaires des Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisir (SAAPL) régies plus largement par la loi de 2006 : Loi LEMA - Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Des attaques qui retardent les actions de terrain des fédérations : suivi des espèces et interventions de sauvetage des poissons

Les Préfectures accordent chaque année des arrêtés spécifiques aux structures associatives afin de permettre aux techniciens de mener leurs missions de pêche d'inventaires annuelles et de sauvetages avant travaux sur les milieux. Ces dernières sont réalisées à des périodes données respectant les cycles de reproduction et/ou migration des espèces.

Les données récoltées et études scientifiques réalisées permettent aux structures associatives de collecter des éléments concrets pour évaluer et tirer la sonnette d'alarme sur l'état du milieu aquatique et des espèces. Plus largement, ces états des lieux scientifiques justifient la mise en place des plans de gestion, des réglementations du loisir pêche et des actions de préservation et de protection, adaptés au fonctionnement de la nature et du milieu aquatique.

Une campagne de désinformation au péril de la nature

Pour les professionnels du réseau de la pêche c'est l'information, la transmission de la connaissance et les faits qui sont le meilleur moyen de lutter contre cette campagne de désinformation des anti-pêche.

Allons plus loin... !

nouvelle rubrique

Les fédérations contre la désinformation :
quand l'idéologie de "One Voice" s'oppose à la loi (suite)

One Voice s'oppose en refusant d'intégrer dans son point de vue, les dimensions de CONNAISSANCES et de FAITS SCIENTIFIQUES. Une approche qui fonde sa doctrine sur une dimension émotionnelle, exacerbée par des images chocs et des discours subjectifs.

S'opposer aux missions d'intérêt général portées par les associations de protection du milieu aquatique, c'est remettre en cause plus de 30 ans de savoir sur son fonctionnement et de savoir-faire. Dans un contexte de changement climatique, cette connaissance de la nature est un levier indispensable dans l'anticipation et l'adaptation des politiques territoriales de gestion de l'eau et de l'évolution des milieux de demain.

Les données scientifiques des fédérations constitutives des Listes Rouges Régionales Poissons et écrevisses – labellisées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Faut-il rappeler que ces pêches électriques sont menées par des professionnels dans le cadre des réseaux de suivi des peuplements de poissons en France et dans le monde ? Ces décennies de données collectées permettent aujourd'hui aux scientifiques et professionnels du milieu aquatique de mener de nombreuses études telles que les Listes Rouges Régionales, Nationales ou Internationales, labellisées par l'UICN.

BIEN COMPRENDRE LE DISPOSITIF D'UNE PECHE ELECTRIQUE EN EAU DOUCE

Ces pêches électriques sont réalisées dans le cadre de pêche de sauvetage (déplacement de populations piscicoles avant travaux) et de suivi des espèces et du milieu aquatique. Cette méthode professionnelle de pêche non létale, consiste à diffuser un champ électrique diffusant un courant électrique dit "redressé" via une anode et adapté en fonction du milieu.

Le poisson et plus particulièrement ses fibres nerveuses et musculaires, réagit à ce courant en adoptant une nage forcée. Les poissons sont ensuite capturés pour être mesurés, pesés et référencés dans le cadre d'un inventaire et parfois d'un suivi sur plusieurs années. Tout au long de ces opérations rigoureusement encadrées, le bien-être animal est au cœur des préoccupations des intervenants, depuis la capture jusqu'à la remise à l'eau des poissons et menée par des personnels formés.

Cette pratique est décrite par un guide de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et soumise à une réglementation et une autorisation par Arrêté préfectoral nominatif et obligatoire.

Allons plus loin... !

nouvelle rubrique

La pêche sur les réseaux sociaux :
+ de 70 000 "followers" sur la région

Le réseau régional de la pêche de loisir et les pêcheurs investissent les réseaux sociaux. Facebook, Instagram ou YouTube... les fédérations utilisent ces nouveaux modes de communication indispensables pour SENSIBILISER, INFORMER et MOBILISER. Conscientes des enjeux, les associations se professionnalisent. France générosités a publié le 13 juin 2023, un baromètre de l'utilisation des réseaux sociaux par les associations et les fondations. *Dans quelle tendance s'inscrit le réseau de la pêche régionale ?*

FACEBOOK, 1ER RÉSEAU DES PÊCHEURS DE LA RÉGION

En septembre 2023, les 12 fédérations départementales de la région et l'association régionale cumulaient 65 000 "followers" sur Facebook. Ce dernier, en perte de vitesse, selon l'étude de France générosités, reste encore le plus fréquenté par les "followers" pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Facebook est en effet largement investi par les associations départementales et certaines AAPPMA, publiant conférences en "live", animations ou actions de terrain. Si l'analyse des profils permet de constater que ces "followers" sont principalement des pêcheurs des départements de la région, facebook reste également une opportunité de rendre visible les actions au-delà de la région et en particulier dans une démarche de développement du tourisme pêche. **Ces "followers", représentent l'équivalent d'un tiers des pêcheurs-adhérents sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

PLUS LUDIQUE, SPONTANÉ ET INSTANTANÉ, INSTAGRAM A PRIS LE RELAI AUPRÈS DES PLUS JEUNES

Les jeunes pêcheurs inondent les réseaux Instagram ou TikTok. Ces derniers enregistrent les deux plus belles croissances sur les réseaux sociaux, selon le baromètre France générosités*. En mode créatif, ces réseaux sont des espaces de partage d'expériences. Côté région, belles prises, lieux de pêche et émotions fortes sont relayés auprès des 5 000 "followers" des différents comptes Instagram des fédérations. Ce phénomène fait des utilisateurs les plus engagés de vrais influenceurs. Si presque 100% des fédérations de la région ont un compte Instagram, TikTok n'est pas encore d'actualité. La production de contenus attendus des "instagrameurs" ou "tiktokeurs" devient un vrai challenge. **Pour les professionnels des fédérations c'est une nouvelle opportunité d'expliquer, informer et sensibiliser en partageant images et vidéos d'animations et actions de terrain.** La professionnalisation des équipes par le biais de formations, depuis plusieurs années, a permis de prendre le tournant de la digitalisation des modes de communication même si tous les réseaux ne peuvent être investis simultanément pour l'instant.

YOUTUBE, UN RÉSEAU PEU INVESTI PAR LES ASSOCIATIONS DE LA RÉGION

YouTube est le 2è réseau social en France, mais le 5è pour les associations et fondations. Peu d'entre elles « investissent réellement la plateforme », estime France générosités*. Pour le réseau de la pêche de loisir Auvergne-Rhône-Alpes c'est également le cas avec 3 100 abonnés sur les différentes pages. Ce réseau accueille principalement productions vidéos et films multi-formats, nécessitant des investissements humain et financier plus conséquents.

* Baromètre des associations et fondations sur la "***présence des associations et fondations sur les réseaux sociaux***"
France générosités, juin 2023 - www.francegenerosites.org

Vie du réseau

Inauguration à la fédération de pêche de l'Isère : nouveau plan d'eau pédagogique

© ARPARA

Après plusieurs mois de travaux, le nouveau plan d'eau pédagogique a été inauguré le 7 juillet à la fédération de pêche de l'Isère.

Un projet de développement pédagogique qui ambitionne d'accueillir et sensibiliser plus de jeunes publics à la biodiversité du milieu aquatique local et à la pratique de la pêche. Un explor games© ludique et instructif vient compléter l'offre d'animation.

Les travaux et la réalisation ont été accompagnés par des partenaires tels que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, principal financeur, sans oublier le Département de l'Isère et la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), représentés lors de ce temps fort.

Entre discorde et plaisir de pêche : le silure, poisson incompris ?

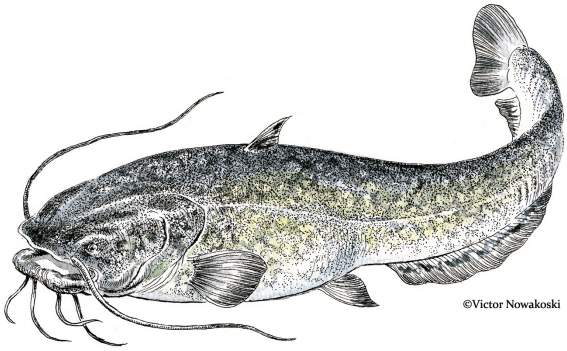
©Victor Nowakoski

Ce carnassier fait la joie des nouvelles générations avec des records de taille affichés sur les réseaux sociaux. La question de la régulation de ce poisson "top prédateur" d'eau douce est posée. Il impacterait certains poissons migrateurs amphihalins tels que la lamproie marine ou l'alose sur certains secteurs. Une récente étude "GLANISPOMI" souligne ce constat sur le bassin de la Loire. L'impact du silure sur les autres espèces piscicoles d'eau douce de la région n'est pas avéré.

Le silure représente-t-il une pression sur les autres espèces? Ou est-t-il devenu un facteur de pression supplémentaire sur des milieux déjà impactés par d'autres éléments de pressions tels que les ouvrages hydroélectriques... ? Le débat reste ouvert. L'interventionnisme sur cette espèce est localement posé et les points de vue s'opposent sur le silure, poisson emblématique de nombreux pêcheurs, qui peuplent l'ensemble du réseau hydrographique régional.

Labellisation du parcours pêche Passion dans l'Ain, au plan d'eau à Neuville les Dames

Le plan d'eau "Les Granges" de 2è catégorie, situé à Neuville-les Dames (Ain) accueille un nouveau parcours pêche Passion. Ce site est géré par l'AAPPMA du Chevesnes Neuvillois (réciprocité interfédérale). Ce joli plan d'eau arboré bénéficie d'aménagements pêche tout le long du sentier de ceinture : 2 escaliers depuis la berge, 7 plateformes dont un ponton PMR de 12 m², espace pique-nique... La réglementation applicable est en "NoKill" pour la carpe complétée par une gestion halieutique en déversement de poissons blancs et carnassiers (brochet, sandre...).

VOIR TOUS LES PARCOURS LABELLISÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rédaction et conception
ARPARA - Newsletter trimestrielle
Tous droits réservés

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

On vous donne rendez-vous...

Salon Horizon Seniors : quelle sera la prochaine destination ?

© ARPARA

L'Association Régionale de la Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes donne rendez-vous les **22 et 23 novembre** à la **Cité Internationale à Lyon** pour choisir une prochaine destination pêche à deux ou en famille. C'est le moment de re-découvrir cette pratique de pleine nature, s'informer sur les sites et parcours de pêches adaptés et programmer un séjour pêche avec hébergement pêche.

INFOS PRATIQUES

Rédaction et conception
ARPARA - Newsletter trimestrielle
Tous droits réservés

Avec le soutien de La Région Auvergne-Rhône-Alpes